



## Insulte pedophilie sur FB

Par **grokh**, le **23/05/2019** à **16:23**

Bonjour,

Aujourd'hui, dans une conversation de groupe FB, quelqu'un m'a dit suite à que j'avais parlé de ma phobie de prendre l'avion, ceci :

"Si ya que ça on peut mettre une classe de primaire dans l'avion ça te motivera sûrement  
Après si les primaires c'est trop vieux on peut trouver des maternelles, tu dois bien pouvoir trouver ça dans ton "réseau" "

Il apparaît que j'ai en effet été jugé pour des faits concernant des mineures en 2017, qu'un article a été publié sur internet, en mentionnant mon prénom ainsi que la 1ere lettre de mon nom, ainsi que mon âge, mon travail et mon handicap. Donc quand même, aisément reconnaissable.

Puis-je porter plainte contre cette personne ? Si oui à quel motif ? Ou dois-je me laisser insulter de la sorte et ne rien dire ?

Merci

Par **morobar**, le **23/05/2019** à **17:53**

Bonjour,

Oui

[citation]Si oui à quel motif ? [/citation]

SI vous n'avez pas de motif en tête c'est qu'il n'y a pas de préjudice ni de raison à vous plaindre.

SI vous voulez évoquer rechercher une qualification, c'est le boulot du procureur de qualifier les faits, tout un chacun n'a pas fait 5 ou 5 ans d'études pénales en France?